

## CP - Les dernières actualités de la Ville de Colmar

### 1. DEUX ENTRÉES GRATUITES POUR LA BASE NAUTIQUE

Pour que les Colmariens puissent profiter de la base nautique cet été (jusqu'au 31 août 2020), une distribution de **2 billets gratuits par habitant** va être effectuée.

Dès ce mercredi 29 juillet et jusqu'au vendredi 14 août 2020, les habitants pourront venir récupérer un "bon d'échange contre une entrée gratuite" à la Mairie, salle de Lattre.

**Les horaires du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

#### Les modalités :

- Se présenter avec une pièce d'identité, son livret de famille et un justificatif de domicile (2 bons par personnes et gratuité pour les - 6 ans) ;
- Les entrées gratuites seront valables du 1er au 31 août 2020 uniquement ;
- Les bénéficiaires qui se présenteront à l'entrée de la base nautique munis du bon se verront remettre un ticket d'entrée en échange.

*Renseignement complémentaire - Service des sports : 03 89 20 67 97*

### 2. STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE : NOUVELLES MODALITÉS

**À compter du 1er août, pour bénéficier des 3 heures gratuites de stationnement, il faudra utiliser l'horodateur (ou les applications PayByPhone ou Easypark) et non plus le disque européen (ancien disque bleu).**

Mode d'emploi :

- taper son numéro d'immatriculation
- appuyer sur le bouton vert de validation
- prendre un ticket de stationnement

Le stationnement en surface hors centre-ville, reste gratuit pour les Colmariens et les visiteurs, **jusqu'au 30 septembre**.

*Renseignements complémentaires - Service du domaine public : 03 69 99 56 28*

### 3. EXPÉRIMENTATION : PIÉTONNISATION D'UNE PARTIE DE LA GRAND RUE

Du 1er au 15 août, le tronçon de la Grand Rue (entre la rue de l'Église et la rue des Augustins) est mis en zone piétonne, pour essai. À cet effet, seules les livraisons avant 11h seront autorisées. Cette mesure, entraînera l'inversement du sens de circulation de la rue des Augustins.

*Renseignements complémentaires - Service du domaine public : 03 69 99 56 28*

### 4. FERMETURE ESTIVALE DE L'ANTENNE OUEST DE LA MAIRIE

Du **vendredi 31 juillet au vendredi 21 août 2020**, l'annexe de la Mairie (située 5a rue de Zurich) sera **fermée**. Durant cette période, les habitants peuvent effectuer leurs formalités administratives à la Mairie de Colmar, 1 Place de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Une permanence est assurée le vendredi soir jusqu'à 19h.

### 5. LES PERMANENCES DU MAIRE

Le Maire favorise le contact direct avec ses concitoyens.

Il organise ainsi, sans qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous, plusieurs permanences par mois.

- Jeudi 20 août, 8h30, Mairie de Colmar (entre rue des Clefs), accueil dès 7h30
- Jeudi 27 août, 8h30, Mairie de Colmar (entre rue des Clefs), accueil dès 7h30
- Jeudi 3 septembre, 8h30, Cercle Saint Joseph, accueil dès 8h00
- Jeudi 10 septembre, 8h30, Mairie de Colmar (entre rue des Clefs), accueil dès 7h30

#### CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse  
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33  
lucie.hamon@colmar.fr